

Rôle du président de la Fédération Française d'Aviron (FFA)



Contexte institutionnel :

La Fédération Française d'Aviron (FFA) est une association loi 1901 agréée par le ministère des Sports. Elle est responsable de la promotion, de l'organisation et du développement de l'aviron en France, tant pour les disciplines olympiques que paralympiques. Le président de la FFA est la figure clé qui oriente la stratégie et assure la gestion de cette fédération sportive.

Rôle principal :

Le président de la Fédération Française d'Aviron assure la gouvernance et la direction stratégique de l'organisation. Il représente la fédération au niveau national et international, supervise le développement de l'aviron, veille à la préparation des équipes nationales, olympiques et paralympiques. Il s'assure également de la coordination des actions de la fédération avec les objectifs du ministère des Sports.

Responsabilités clés :

1. Représentation et diplomatie :

- Représenter et défendre la FFA auprès des instances nationales (ministère des Sports, Agence Nationale du Sport, collectivités locales) et internationales (FISA/World Rowing, Comité Olympique National du Sport Français et Comité Olympique et Paralympique).
- Représenter et défendre les intérêts de l'aviron français sur la scène internationale.
- Renforcer les partenariats avec les autres fédérations sportives, les institutions publiques et les acteurs privés.

2. Stratégie et développement :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie de développement de l'aviron, en garantissant l'accès à la pratique pour tous.
- Mettre en place des programmes de formation, de détection, de développement.
- Favoriser l'innovation et l'intégration des nouvelles technologies

3. Gestion et organisation :

- Superviser la gestion des ressources humaines, financières et logistiques, en garantissant une utilisation transparente des subventions et des partenariats.
- Organiser les grands événements sportifs nationaux et internationaux.
- Collaborer avec les ligues, comités régionaux et les clubs pour promouvoir un développement équilibré de l'aviron à travers tout le territoire français.

4. Encadrement des équipes :

- Soutenir les entraîneurs, équipes techniques et athlètes dans leur préparation pour les compétitions.
- Promouvoir la diversité au sein des équipes d'aviron.
- Assurer l'optimisation de la performance.

5. Coordination des actions éducatives et sociales :

- Promouvoir les valeurs de l'aviron.
- Encourager le recrutement et la fidélisation de tous les publics.
- Sensibiliser les membres de la fédération aux enjeux environnementaux.

6. Suivi des règlements et conformité :

- Assurer le respect des règles nationales et internationales, en partenariat avec les instances dirigeantes de l'aviron.
- Lutter contre le dopage et promouvoir l'intégrité dans les compétitions.
- Appliquer des politiques strictes de tolérance zéro envers les discriminations et violences dans le sport.

Collaboration avec le directeur technique national (DTN) et les cadres d'État de la Direction Technique Nationale (DTN) :

Le président travaille étroitement avec le directeur technique national et les cadres d'État de la DTN, sous la responsabilité du ministère des Sports.

• Coordination avec le DTN :

- Le président s'assure de la stratégie sportive avec le DTN.
- Ensemble, ils élaborent les plans de développement en tenant compte des objectifs de la fédération et des directives ministérielles.
- Ils collaborent pour définir les priorités fédérales.

• Rôle des cadres d'État de la DTN :

- Les cadres d'État apportent leur expertise
- Ils participent activement à la formation, au développement, à l'organisation des programmes fédéraux ainsi qu'à la performance sportive.
- Ils veillent à ce que les objectifs soient en phase avec les politiques publiques.

Relations avec le ministère des Sports :

Le président de la FFA est en relation constante avec le ministère des Sports pour :

- Assurer l'obtention des financements et subventions nécessaires au bon fonctionnement de la fédération.
- Participer à l'élaboration des politiques nationales concernant le sport de haut niveau et l'inclusion.
- S'assurer que les directives ministérielles en matière d'éthique et de gestion des organisations sportives soient mises en œuvre.

Profil requis :

- **Leadership et vision stratégique** : Capacité à diriger et représenter la fédération avec une vision claire et à long terme.
- **Connaissance de l'aviron** : Une solide expérience ou connaissance du monde de l'aviron, dans toutes les disciplines où l'aviron a délégation.
- **Compétences managériales** : Maîtrise de la gestion des ressources humaines et financières, et des aspects logistiques d'une fédération sportive de grande envergure.
- **Esprit collaboratif** : Capacité à travailler avec une diversité d'interlocuteurs, y compris des instances sportives, des pouvoirs publics et des partenaires privés.

NB : les personnes élues au poste de Président, Secrétaire Général, Trésorier, Vice-Président sont dans l'obligation d'effectuer une déclaration de patrimoine auprès de la Haute Autorité Pour la Transparence de la Vie Publique.

Ce document résume les missions et responsabilités du président de la Fédération Française d'Aviron